

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 20 octobre 2023 à 20h00

Convocation : 13 octobre 2023.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : /

Absents excusés : /

Absents : /

Retard : /

BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Contrat téléphonie-internet
- 2 – Rapport 2022 sur le prix et qualité du service public de distribution de l'eau potable
- 3 - Convention annuelle de mise a disposition de locaux de stockage aux associations communales
- 4 - Convention annuelle de mise a disposition d'équipements communaux aux associations communales pour la pratique d'activités régulières
- 5 - Marché travaux de déplacement de l'accueil mairie et mise en accessibilité – avenant N°1 plâtrerie-isolation-cloisons
- 6 - diagnostic du forage du château d'eau

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 29 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - CONTRAT TELEPHONIE ET INTERNET**Délibération n° 2023/53**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au Conseil la proposition de contrat pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et l'internet des services municipaux avec Orange Business Services.

Ce nouveau contrat permettra, outre le regroupement des services actuels chez un seul et même opérateur, le passage à la fibre pour les bureaux de la mairie et une diminution du coût des prestations actuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE

La proposition de contrat « Connect Pro Open Fibre » avec Orange Business Services pour un montant mensuel de 238.20 euros HT selon les conditions du contrat.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**Délibération n° 2023/54**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Frêne présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L 2224-5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOPTE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE STOCKAGE POUR LES ASSOCIATIONS

Délibération n° 2023/55

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au Conseil le projet de convention pour la mise à disposition de locaux de stockage pour les associations. L'objectif étant de formaliser les mises à dispositions existantes et futures afin de définir un cadre précis d'utilisation et de responsabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE la convention pour la mise à disposition de locaux de stockage pour les associations

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les associations et tout document s'y rapportant.

4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS

Délibération n° 2023/56

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil le projet de convention annuelle de mise à disposition d'équipements communaux aux associations communales pour la pratique d'activités régulières. L'objectif étant de formaliser les mises à dispositions existantes et futures afin de définir un cadre précis d'utilisation et de responsabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE la convention annuelle de mise à disposition d'équipements communaux aux associations communales pour la pratique d'activités régulières.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les associations et tout document s'y rapportant.

5 - MARCHE TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE L'ACCUEIL MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE – AVENANT N°1 PLATRERIE-ISOLATION-CLOISONS

Délibération n° 2023/57

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil l'avenant N°1 de l'entreprise Dutardre, plâtrerie-isolation-cloisons, d'un montant de 1 823.00 euros HT pour les travaux du bâtiment de la mairie pour la mise en accessibilité de l'accueil. Des ajustements en plus et en moins ont été faits avec l'avancement du chantier et Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant N°1 de l'entreprise Dutardre, plâtrerie-isolation-cloisons, d'un montant de 1 823.00 euros HT pour les travaux du bâtiment de la mairie pour la mise en accessibilité de l'accueil.

6 - DIAGNOSTIC DU FORAGE DU CHATEAU D'EAU

Délibération n° 2023/58

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstentions :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Frêne présente au conseil le devis de l'entreprise Sade pour le diagnostic du forage du château d'eau pour un montant de 5 800.00 euros HT.

Monsieur Le Frêne précise qu'il a demandé l'avis du Département sur les prestations proposées et que des ajustements seront peut-être faits.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce devis en l'état afin de ne pas bloquer les travaux de mise en place de la filtration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise Sade d'un montant de 5 800.00 euros HT pour le diagnostic du forage du château d'eau.

Régulation des meublés de tourisme

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il va rédiger un courrier pointant certains éléments du dossier à l'étude :

Tarif médian élevé

Evolution des meublés de tourisme rapide 2020-2021 => 12 - 2023 => 31

La réflexion porte sur :

Beaucoup de logement touristique au détriment des locations annuelles donc de l'installation de familles

Augmentation du passage de vélo avec le « cher à vélo » en développement. L'ouverture de structures saisonnière à privilégier ?

Etablir des règles pour éviter une croissance non maîtriser des logements touristiques. C'est la communauté de communes qui établira les règles avec des paliers où les communes se positionneront.

Madame Barban trouve qu'on enlève des libertés aux gens si trop de contraintes. Monsieur Augu répond que le besoin collectif doit prévaloir.

Monsieur Le Maire rédige un courrier à la préfecture pour autoriser la mise en place d'autorisation de changement de destination et d'ouverture d'un meublé.

Si accord, la communauté de communes établira des barèmes et conditions à différents niveaux pour tout le territoire et chaque commune se positionnera.

Inciter à favoriser les installations provisoires et les chambres à louer.

Zones d'accélération ENR (Energies renouvelables)

Date limite : 31/12/2023 – Définir les zones d'accélération sur la commune pour l'implantation de projet d'installation d'énergie renouvelables.

C'est la chambre d'agriculture qui donne son avis sur le projet.

Envoi des documents aux conseillers

Consulter les éleveurs pour l'agrivoltaïsme pour avis et définition des zones ?

Monsieur Augu informe le conseil qu'il ne souhaite plus percevoir son indemnité de fonction la charge de la commission « Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté » ayant fortement baissé.

Commission bâtiment

Monsieur Vignaud informe le conseil que

- la restauration des vitraux cassés de l'église est en cours
- l'ouverture de la porte à l'école est programmée pendant les congés scolaires à venir
- une réunion a eu lieu le 11/10 pour l'église avec le CAUE pour limiter l'humidité dans l'église. Monsieur Dubreuil demande quels travaux sont prévus et quand. Monsieur Dorléans répond que rien n'est prévu à ce jour et que le CAUE va faire un accompagnement.

Monsieur Le Maire indique que l'Etat se préoccupe des édifices religieux dans les petites communes et qu'il faut se préparer pour ne pas être pris au dépourvu.

Commission évènementielle :

Programme de Noël identique à l'année dernière (marché – concert)

Music O jardin reconduit

Jeux inter villages le 28/09/24

Contact avec un créateur de site internet pour refaire celui de la mairie

Monsieur Le Maire demande si les membres de la commission voirie veulent une réunion pour la restitution de l'audit sur l'éclairage public. Tour de table : Non

Monsieur Métivier pour la réunion publique du 16 novembre sur la route de Pontlevoy demande quelle communication va être faite. Flyer dans les boîtes aux lettres des riverains directement concernés (+ partie rue de la Garenne) et information panneau-pocket.

Monsieur Le Maire :

Le projet de lotissement sur la commune avance – compromis de vente prévu pour décembre

Rachat de l'Auberge, les éventuels futurs acquéreurs sont pris en charge par la communauté de communes

Prochain conseil le 17 novembre 2023

Séance levée à 23h30.

Le secrétaire

Benoit BIGOT



Le Maire

Eric LACROIX

